

**LISTER LES COUVENTS ET LES SAINTS**  
**LA GENÈSE DU *PROVINCIALE ORDINIS FRATRUM MINORUM***  
**DE PAOLINO DA VENEZIA**

Loïc Pierrot  
Université de Reims Champagne-Ardenne  
Sorbonne Université

Le *Provinciale ordinis fratrum Minorum* est la première liste prétendant recenser et situer les couvents de l'ordre des Frères mineurs à travers le monde connu<sup>1</sup>. Rédigée au cours du premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle, elle est structurée en trente-cinq provinces et quatre vicairies et enrichie de petits récits enchâssés qui louent la sainteté et l'exemplarité de près de cent cinquante frères. Cette source a fait l'objet de plusieurs éditions anciennes : celle de l'érudit franciscain Konrad Eubel, publiée en 1892 et révisée en 1898<sup>2</sup>, s'est imposée comme l'édition de référence jusqu'à nos jours. Elle pose toutefois plusieurs problèmes méthodologiques. Eubel n'employa que deux manuscrits sur les quatre témoins recensés et ne consulta qu'un seul des manuscrits sélectionnés, se contentant d'une transcription approximative de Fedele da Fanna pour le second. Il mutila le texte en renvoyant en notes en bas de page les fragments hagiographiques pour ne conserver que l'organisation administrative de l'Ordre. Enfin, il entretint la confusion dans l'apparat critique en mêlant ses commentaires sur le *Provinciale* à des renvois à une liste de couvents postérieure, celle de Barthélemy de Pise<sup>3</sup>. L'édition d'Eubel prospéra faute

---

<sup>1</sup> Cet article est le fruit d'une thèse de l'École des chartes intitulée *Espace et mémoire dans l'ordre des Frères mineurs à la fin du Moyen Âge. Étude et édition critique du Provinciale ordinis fratrum Minorum de Paolino da Venezia*, soutenue le 30 mai 2022 sous la direction de la Pr. Isabelle Heullant-Donat. Je remercie Isabelle Heullant-Donat et Marie Tranchant pour leur relecture attentive et Pierre Moracchini pour sa confiance amicale.

<sup>2</sup> Konrad EUBEL, *Provinciale ordinis fratrum Minorum vetustissimum secundum codicem Vaticanum nr. 1960*, Quaracchi, 1892. Édition revue et corrigée dans Konrad EUBEL, *Bullarium franciscanum*, V, Rome, 1898, p. 579-602. Ce travail est tributaire de la première édition du texte, donnée dans Francesco Antonio RIGHINI, *Provinciale ordinis fratrum minorum seu Polychronicon Jordanis*, Rome, 1771.

<sup>3</sup> La liste de Barthélemy de Pise a été rédigée entre 1385 et 1390 et est éditée dans BARTHÉLEMY DE PISE, *De conformitate vitae beati Francisci ad vitam Domini Jesu*, I, Quaracchi, 1906,

de mieux. Depuis les années 1980-1990, plusieurs historiens ont appelé à rééditer ce texte afin de disposer d'une source intègre qui puisse se prêter non plus seulement à une histoire institutionnelle de l'Ordre, mais aussi à une approche culturelle<sup>4</sup>. L'édition critique du texte, accompagnée de sa traduction et d'une étude de son contexte de production, permet de mieux comprendre ses enjeux. Le *Provinciale* fut conçu comme l'un des traités annexes de la *Satyrica historia*, une chronique universelle composée par le polygraphe franciscain Paolino da Venezia<sup>5</sup>. La liste des couvents et des frères ne semble avoir laissé aucune trace dans les actes de la pratique. Elle n'était pas la simple copie d'une liste administrative, mais une fusion originale de listes de couvents et de catalogues de saints franciscains opérée par le chroniqueur. Réinscrit dans l'encyclopédie historique de Paolino da Venezia, le *Provinciale* franciscain devient un traité en trois dimensions<sup>6</sup> : il est à la fois une liste administrative, un catalogue hagiographique et un outil géographique.

---

p. 175-350. Dans l'édition d'Eubel, la confusion entre la liste de Paolino et celle de Barthélemy est telle que plusieurs historiens s'y sont trompés. Dans son étude consacrée aux catalogues de saints franciscains, Roberto Paciocco s'appuie sur l'édition d'Eubel pour indiquer que le frère *Franciscus de Duratio* est mentionné dans le *Provinciale* au lieu d'Oria (province d'Apulie) ; or, ce frère n'est cité dans aucun témoin du *Provinciale* mais figure chez Eubel qui l'a extrait du *De conformitate*. Voir Roberto PACIOCCO, *Da Francesco ai « catalogi sanctorum »*, Assise, Porziuncola, 1990, p. 162 et K. EUBEL, *Provinciale, op. cit.*, p. 55, n. 206.

<sup>4</sup> La nécessité d'une réédition critique a notamment été formulée par Luigi PELLEGRINI, *Inseguimenti francescani nell'Italia del Duecento*, Rome, Laurentianum, 1984, p. 162 et Roberto PACIOCCO, « Coscienza agiografica e organizzazione territoriale: i *catalogi sanctorum* del '300 », in *Laurentianum*, 31, 1990, p. 529. Je signale que d'autres chercheurs ont commencé à construire leur propre édition et ont publié un bilan d'étape de leur travail : voir Michele SPADACCINI et Philipp BURDY, « Das *Provinciale ordinis fratrum Minorum* (Italien, 14 Jh.). Neuedition und Analyse: Mitteilungen zu einem Forschungsprojekt », in *Picenum Seraphicum*, 32, 2021, p. 179-188.

<sup>5</sup> La vie et les écrits de Paolino da Venezia sont longtemps restés mal connus, avant qu'Alberto Ghinato ne propose une première biographie de ce frère. Depuis, les études consacrées à son œuvre se sont multipliées. Sans prétendre à l'exhaustivité, voir Alberto GHINATO, *Fr. Paolino da Venezia o.f.m., vescovo di Pozzuoli*, Rome, Scuola tipografica don Luigi Guanella, 1951 ; Isabelle HEULLANT-DONAT, *Ab origine mundi. Fra Elemosina et Paolino da Venezia, deux franciscains italiens et l'histoire universelle au XIV<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat de l'Université Paris X Nanterre sous la direction d'André Vauchez, 3 vol., 1994 ; Roberta MOROSINI et Marcello CICCUTO (dir.), *Paolino Veneto. Storico, narratore e geografo*, Rome/Bristol, L'Erma di Bretschneider, 2020.

<sup>6</sup> Le *Provinciale* n'est pas un instrument pratique, mais un traité additionnel à une chronique. S'il s'agit bien d'une liste, elle n'est pas réductible à sa forme administrative puisqu'elle gagne un sens nouveau en étant copiée avec les autres traités de l'encyclopédie. Il a été démontré que certaines listes, à l'instar des tables d'index, ont pu être considérées comme un genre littéraire. Voir à ce propos Olga WEIJERS, « Les index au Moyen Âge sont-ils un genre littéraire ? », in *Fabula in tabula. Una storia degli indici dal manoscritto al testo elettronico*, dir. C. Leonardi et al., Spolète, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 1995, p. 11-22.

### Les témoins manuscrits du *Provinciale ordinis fratrum Minorum*

Le *Provinciale ordinis fratrum Minorum* a été transmis en deux versions par quatre manuscrits<sup>7</sup>. Le manuscrit du Vatican est le plus ancien d'entre eux<sup>8</sup>. Il fut copié à Naples, sous la supervision de Paolino da Venezia, entre 1334 et 1339. Le franciscain, alors sexagénaire, était évêque de Pouzzoles depuis 1324 et familier du roi Robert d'Anjou. Il achevait de rédiger sa dernière œuvre – la *Satyrica historia* – et tâchait d'en assurer la diffusion en faisant exécuter plusieurs copies dans le scriptorium du roi<sup>9</sup>. Les scribes parvinrent possiblement à copier six manuscrits, dont seuls trois sont conservés aujourd'hui<sup>10</sup>. Certains exemplaires rejoignirent la bibliothèque de Robert « le Sage ». En 1348, quatre ans après la mort de Paolino da Venezia, le roi Louis de Hongrie conduisit une expédition contre Naples à l'occasion de laquelle il ordonna le démembrement de la librairie royale. Seuls deux témoins du *Provinciale* échappèrent à la destruction et furent donnés par Louis de Hongrie à son médecin, Conversino da Frignano. Celui-ci confia un manuscrit à son frère Tommaso da Frignano, futur cardinal et ministre général de l'ordre des Frères mineurs, qui le céda sans scrupule au franciscain

---

<sup>7</sup> Pour un aperçu de la forme du *Provinciale ordinis fratrum Minorum*, se reporter aux fig. 1, 2, 3 et 4 données en annexe de l'article.

<sup>8</sup> Cité du Vatican, Biblioteca Apostolica Vaticana (BAV), Vat. lat. 1960. Le *Provinciale ordinis fratrum Minorum* est transmis aux fol. 23ra-25ra : « *Incipit secundum ordinem fratrum Minorum. Anglia habet custodias VII...—...de fratribus quoque martirizatis in [...], vide capitulo CCXXXVIII, particula III* ».

<sup>9</sup> Entre 1330 et 1332, Robert d'Anjou a établi un scriptorium à Naples afin de soutenir le développement d'une politique culturelle inspirée de celle du pape Jean XXII. Paolino da Venezia, en tant que prélat, ami du roi et figure savante de la cour napolitaine, eut accès à cet atelier où il délégua le travail d'écriture à des copistes. Voir Isabelle HEULLANT-DONAT, « Quelques réflexions autour de la cour angevine comme milieu culturel au XIV<sup>e</sup> siècle », in *L'État angevin. Pouvoir, culture et société entre XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 1998, p. 173-191 et Samantha KELLY, *The New Solomon. Robert of Naples (1309-1343) and Fourteenth-Century Kingship*, Leyde/Boston, Brill, 2003, p. 22-72, 256-258 et 273-275.

<sup>10</sup> Les trois manuscrits copiés à Naples entre 1334 et 1339 sont le manuscrit du Vatican (*supra*, n. 7), le manuscrit de Césène (Biblioteca Malestiana, Plut. XI, sin. 5), qui est mutilé, et celui de Florence (Biblioteca Laurenziana, Plut. XXI, sin. 1), qui est incomplet. Les scribes ont produit plusieurs copies mais toutes n'atteignirent pas le même état d'achèvement. On postule que deux à trois autres manuscrits ont pu être copiés, puis perdus à l'époque moderne, eu égard à la circulation de trois versions différentes de la *Satyrica historia* en Bohême et en Pologne à la fin du Moyen Âge. Voir Isabelle HEULLANT-DONAT, « Une affaire d'hommes et de livres. Louis de Hongrie et la dispersion de la bibliothèque de Robert d'Anjou », in *La noblesse dans les territoires angevins à la fin du Moyen Âge*, dir. N. Coulet et J.-M. Matz, Rome, École française de Rome, 2000, p. 698-708.

bibliophile Tedaldo della Casa en 1380<sup>11</sup>. Par les réseaux humanistes florentins, il passa ensuite entre les mains de la famille de Médicis et fut emporté à Rome<sup>12</sup>. Le second manuscrit ne nous est pas parvenu mais son existence fait peu de doute, puisque c'est par lui que le *Provinciale ordinis fratrum Minorum* fut transmis en Bohême dans une version différente de celle du manuscrit du Vatican. Il passa les Alpes, soit parce que Conversino da Frignano fit avec lui le chemin du retour en Hongrie, soit parce qu'il fut emporté en Europe centrale dans des circonstances inconnues quelques années plus tard.

L'examen codicologique et philologique des trois autres témoins du *Provinciale* permet d'avancer qu'ils appartiennent à une même famille de manuscrits. Le manuscrit de Bamberg, conservé en deux volumes, fut copié à Prague entre 1380 et 1389 à la demande du prêtre Albrecht Fleischmann, alors étudiant en théologie<sup>13</sup>. Le dernier feuillet du second volume liste plusieurs manuscrits de la *Satyrica historia* dont le scripteur avait connaissance, dont un appartenant à « l'Église de Prague<sup>14</sup> ». Cette précision semble indiquer que le manuscrit cité était possédé par le chapitre cathédral. Or, les deux derniers témoins du *Provinciale* ont été commandés par des chanoines. Le manuscrit de Dresde a été copié à Prague entre 1408 et 1409 pour Wenceslas « Náz » d'Olomouc, chanoine d'Olomouc et de Prague, archidiacre de Bechyně et protonotaire de Wenceslas IV de Luxembourg<sup>15</sup>. Le manuscrit de Prague, quant à lui, a été copié vers 1410 sur la commande d'Adam Beneš de Nežeticz, chanoine d'Olomouc et de Prague et vicaire général de l'archevêché<sup>16</sup>. Ces trois manuscrits ont été copiés dans la même ville à peu d'années d'écart et transmettent une version semblable du *Provinciale ordinis fratrum*

<sup>11</sup> Francesco MATTESINI, « La biblioteca francescana di S. Croce e fra Tedaldo della Casa. Nota di cultura in Firenze tra Dante e Salutati », in *Studi francescani*, 57, 1960, p. 295-297.

<sup>12</sup> I. HEULLANT-DONAT, *Ab origine mundi*, op. cit., p. 415-417 et 421-424.

<sup>13</sup> Bamberg, Staatsbibliothek Bamberg, Msc.Hist.4/1 et Msc.Hist.4/2. Sur la vie d'Albrecht Fleischmann, voir Anke WRIGGE et Falk EISERMANN, « Der Nürnberger Pfarrer und Prediger Albrecht Fleischmann », in *Predigt im Kontext. Sermons in Context*, dir. V. Mertens et al., Berlin/Boston, De Gruyter, 2008, p. 193-232.

<sup>14</sup> Bamberg, Staatsbibliothek Bamberg, Msc.Hist.4/2, fol. 43v : « *Quatuor enim libri repe-riuntur. Iste. Aliud habet commune Veneciarum. Et tertium habuit rex Robertus per quem librum omnibus ambasiatoribus dicebat condiciones terrarum et regionum earum ac si ibi stetisset, unde de ejus sapientia merito mirabantur. Quartum habet ecclesia Pragensis* ».

<sup>15</sup> Dresde, Sächsische Landesbibliothek – Staats – und Universitätsbibliothek (SLUB), Mscr.Dresd.L.7. Sur la carrière de Wenceslas d'Olomouc, se reporter à Ivan HLAVÁČEK, *Das Urkunden – und Kanzleiwesen des böhmischen und römischen Königs Wenzel (IV.), 1376-1419*, Stuttgart, Hiersemann, 1970, p. 207-209 et 314-315.

<sup>16</sup> Prague, Knihovna Národního muzea, XVI A 8. À propos d'Adam de Nežeticz et de sa bibliothèque, on lira Ivan HLAVÁČEK, « Studie k dějinám knihoven v českém státě v době předhusitské : II. některé knihovny soukromé », in *Knihy a knihovny v českém středověku. Studie k jejich dějinám do husitství*, dir. I. Hlaváček, Prague, Karolinum, 2005, p. 208-251.

*Minorum*. Ils ont été possédés par des hommes issus d'un groupe social homogène : des clercs, souvent chanoines, formés à l'université, cultivant un goût pour les ouvrages historiques. Cependant, la collation des témoins bohémiens permet d'identifier une variante au lieu d'Atri qui laisse penser que, si ces trois manuscrits transmettent une version différente de celle du manuscrit du Vatican, les copies de Bamberg et de Prague sont plus proches l'une de l'autre qu'elles ne le sont respectivement du manuscrit de Dresde<sup>17</sup>. Or, on ne connaît à ce jour qu'un seul manuscrit – perdu – susceptible d'avoir servi de modèle aux copies pragoises<sup>18</sup>. Un indice permet d'entrevoir l'origine italienne de l'antigraphe du manuscrit de Dresde : toujours au lieu d'Atri, son copiste a choisi de conserver l'italianisme *certifigari* pour transcrire *certificari*. Cela ne signifie pas pour autant que le modèle des deux autres manuscrits n'était pas italien. Il se trouvait peut-être à Prague plus d'un manuscrit dispersé à Naples en 1348.

### **La fabrique du *Provinciale ordinis fratrum Minorum***

Comment expliquer que les manuscrits de Bohême transmettent une version du *Provinciale* différente de celle du manuscrit du Vatican ? La réponse est à chercher dans les méthodes de travail de Paolino da Venezia. Celui-ci occupa la charge de pénitencier apostolique entre 1321 et 1323,

---

<sup>17</sup> Au lieu d'Atri (province de Penne) est inséré un récit transmis par plusieurs catalogues franciscains : « *Adriam ubi frater Andreas de corona vite cum adhuc viveret certifigari meruit* » (Dresde, SLUB, Mscr.Dresd.L.7, fol. 436v). Les manuscrits du Vatican et de Dresde indiquent *cum adhuc viveret*, ceux de Bamberg et de Prague *cum adhuc paveret*. Dans le *Dialogus de gestis sanctorum fratrum Minorum*, premier recueil à transmettre ce récit, le frère André est terrifié par une voix qui le tourmente. On peut postuler que Paolino da Venezia commit une erreur, mais que certains scribes pragois eurent un sens philologique suffisamment aigu pour corriger leur modèle. Il est invraisemblable que deux scribes aient fait parallèlement la même correction : le mot *paveret* a certainement été ajouté à l'antigraphe commun des manuscrits de Bamberg et de Dresde, mais l'absence de correction dans le manuscrit de Dresde semble indiquer que son scribe ne suivait pas le même modèle. Voir Ferdinand DELORME (éd.), *Dialogus de gestis sanctorum fratrum Minorum*, Quaracchi, 1923, p. 281-282.

<sup>18</sup> Un inventaire de la bibliothèque du chapitre de Prague, dressé en 1368, mentionne un exemplaire de la *Satyrica historia* cédé aux chanoines par l'archevêque Arnost de Pardubice (1297-1364). Le manuscrit est mentionné dans un autre inventaire daté de 1387, puis il est emprunté en 1396 par un prêtre du nom de *Kunso*. Il disparaît des inventaires suivants. Arnost de Pardubice étudia le droit et la théologie à Bologne et à Padoue, avant de se rendre en Bohême où il fut nommé évêque en 1343, puis premier archevêque de Prague en 1344. C'est peut-être en Italie qu'il acquit une copie de la *Satyrica historia*, à moins qu'il ait eu l'occasion de la faire en Bohême, peut-être après avoir eu connaissance de l'œuvre dans sa jeunesse. La mention du manuscrit dans les inventaires corrobore l'hypothèse d'une transmission interne au milieu canonial pragois. Pour l'édition des inventaires, voir Antonín PODLAHA et Eduard ŠITTLER, *Chrámový poklad u svatého Víta v Praze. Jeho dějiny a popis*, Prague, 1903, p. XXVIII, LI et LX.

ce qui lui permit de collecter les matériaux nécessaires à la rédaction du *Provinciale ordinis fratrum Minorum* dans les bibliothèques et les bureaux d'Avignon. Il consulta des listes de couvents franciscains. Ces documents, dont je n'ai pas pu retrouver la trace<sup>19</sup>, ont probablement pu voir le jour au cours des années 1260. Lors du chapitre général de Narbonne de 1260, les frères reconnurent les provinces et les custodies comme des niveaux intermédiaires d'administration<sup>20</sup>. En 1263, le chapitre général réuni à Pise organisa l'Ordre en trente-quatre provinces<sup>21</sup>. On peut raisonnablement supposer que cette réforme institutionnelle donna lieu à la rédaction d'une liste des provinces : l'idée de lister les lieux aurait pu voir le jour à Narbonne au moment où s'affinait l'administration de l'Ordre, puis aboutir trois ans plus tard, après des enquêtes des custodes transmises aux ministres provinciaux et centralisées en chapitre général. Une première liste de couvents qui comptait les lieux sans les situer fut peut-être rédigée entre 1263 et 1270<sup>22</sup>. Par la suite, ces listes gagnèrent en précision et furent tenues à jour. Paolino consulta probablement le document le plus à jour lors de son séjour avignonnais<sup>23</sup>. Au même moment, il prit connaissance des premiers catalogues de saints franciscains. Ces listes de saints visaient, à l'origine, à affirmer l'exceptionnalité de l'Ordre : en faisant l'inventaire des lieux de sépulture des frères et en décrivant leurs miracles, les Mineurs consolidaient leur mémoire communautaire et

<sup>19</sup> Il n'est pas rare que des listes administratives ne soient plus conservées de nos jours que dans des manuscrits, ce qui ne veut pas dire qu'elles ne furent jamais copiées à part. Le problème est le même pour le Provincial de l'Église romaine, voir Fabrice DELIVRÉ, « La chrétienté en liste. Genèse et fortunes du Provincial de l'Église romaine (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », in *Écritures grises. Les instruments de travail des administrations (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, dir. A. Fossier, J. Petitjean et C. Revest, Paris, École nationale des chartes/École française de Rome, 2019, p. 497-529, notamment p. 498.

<sup>20</sup> Sébastien BARRET, « Écrit, communication administrative, obéissance. Autour de trois communautés religieuses médiévales (clunisiens, franciscains, dominicains) », in *Oboedientia. Zu Formen und Grenzen von Macht und Unterordnung im mittelalterlichen Religiosentum*, dir. S. Barret et G. Melville, Münster, Lit, 2005, p. 297-299.

<sup>21</sup> L. PELLEGRINI, *Insedimenti francescani*, *op. cit.*, p. 184.

<sup>22</sup> Cette hypothèse, à laquelle je souscris, a été proposée dans Girolamo GOLUBOVICH, *Biblioteca bio-bibliografica della Terra santa e dell'Oriente francescano*, II, Quaracchi, 1913, p. 241. Golubovich (II, p. 243) signale d'ailleurs qu'une liste rédigée à l'occasion du chapitre général de Strasbourg de 1282 énumère les lieux sans les nommer.

<sup>23</sup> Concernant les sources de Paolino da Venezia, Luigi Pellegrini considère que le franciscain a pu consulter plusieurs listes provinciales, mais pas de liste générale. Non seulement il existait des listes générales, mais il était sans doute plus commode pour le compilateur de consulter de telles listes – qui ont pu être diffusées dans les administrations provinciales ou custodiales – plutôt que collecter toutes les listes provinciales. Voir L. PELLEGRINI, *Insedimenti francescani*, *op. cit.*, p. 158-159.

rivalisaient avec les autres ordres religieux en matière de sainteté<sup>24</sup>. À partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, la rédaction de telles listes devint une réponse des frères au refus des papes de canoniser des Mineurs entre 1232 et 1317, en raison d'un décalage croissant entre les pratiques franciscaines et les attentes pontificales. Les catalogues de saints sont organisés différemment selon leurs auteurs, les frères étant listés suivant un principe hiérarchique ou une répartition géographique. Le polygraphe s'inspira probablement de ces modèles en décidant d'incorporer les saints frères dans la liste administrative des couvents. Il compléta sa lecture par la consultation des *Legendae major et minor* de Bonaventure de Bagnoregio.

Paolino ébaucha la rédaction du *Provinciale* à Avignon en même temps qu'il préparait la *Satyrica historia*. Au fil des années, il continua d'amender et de corriger ses écrits. Il eut connaissance de nouveaux documents qui lui permirent d'actualiser ses notes. Il est possible, sans que ce soit certain, qu'il s'agisse d'une liste dressée lors du chapitre général de Perpignan en 1331<sup>25</sup>. Ce fut en tous cas une liste postérieure à 1323, puisque tous les manuscrits mentionnent des lieux occupés après cette date, font état de l'acquisition du Cénacle du Mont Sion à Jérusalem survenue entre 1333 et 1335 et évoquent la consécration de l'évêque Hugo de Sessa Aurunca qui eut lieu en 1334<sup>26</sup>. Ces indices

---

<sup>24</sup> Le *Dialogus de gestis sanctorum fratrum Minorum*, achevé vers 1245 et attribué à Thomas de Pavie, fut la première compilation à concevoir un modèle de sainteté mineure dont François d'Assise était absent. Par la suite, de premiers catalogues virent le jour à l'instar des *Memorialia de sanctis fratribus minoribus*, rédigés par fra Elemosina da Gualdo entre 1317 et 1335, ou du *Catalogus sanctorum fratrum Minorum* composé vers 1335. Voir notamment Isabelle HEULLANT-DONAT, « À propos de la mémoire hagiographique franciscaine : l'auteur retrouvé des *Memorialia de sanctis fratribus minoribus* », in *Religion et société urbaine au Moyen Âge*, dir. P. Boucheron et J. Chiffolleau, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, p. 511-530 ; R. PACIOCCO, *Da Francesco ai « catalogi sanctorum »*, *op. cit.*, 1990.

<sup>25</sup> À la fin de l'*Annalium Hiberniae Chronicon* du frère John Clyn, une liste des maisons (*domorum*) de frères et de clarisses d'Angleterre et d'Irlande est donnée et datée du chapitre général célébré en 1331. Andrew G. Little a souligné que les listes de Clyn et de Paolino énuméraient dans le même ordre le même nombre de lieux, même si le *Provinciale* totalisait 1 453 *locorum* (contre 1 455 *domorum* selon Clyn). Voir JOHN CLYN, *Annalium Hiberniae Chronicon*, éd. R. Butler, Dublin, 1849 ; Andrew G. LITTLE, « List of Custodies and Houses in the Franciscan Province of England », in *Franciscan Papers, Lists and Documents*, Manchester, Manchester University Press, 1943, p. 217-229.

<sup>26</sup> Parmi les lieux investis par les frères après 1323 et relevés par Paolino, on peut citer la communauté de Bistrița fondée en 1330 dans la province de Hongrie ou celle de Bourgneuf créée en 1332 dans la province de Touraine. Voir John R. H. MOORMAN, *Medieval Franciscan Houses*, St Bonaventure, Franciscan Institute/St Bonaventure University, 1983, p. 66 et 84. Le Cénacle du Mont Sion, réputé pour être le lieu de la Cène, fut perdu lors de la chute de Saint-Jean-d'Acre en 1291, mais les franciscains firent son acquisition entre 1333 et 1335 avec l'aide du roi Robert d'Anjou et de son épouse Sancia de Majorque. Voir G. GOLUBOVICH, *Biblioteca bio-bibliografica*, *op. cit.*, IV, p. 9-20.

permettent de conclure, à la suite de Girolamo Golubovich, que le *Provinciale* a été achevé vers 1334 – date qui correspond au début de la copie des manuscrits paoliniens au scriptorium de Naples<sup>27</sup>. Ils corroborent l’hypothèse d’une mise à jour des écrits de Paolino, ce que confirme aussi l’observation des manuscrits copiés à Prague. En deux endroits, ces copies intègrent des éléments absents du manuscrit du Vatican : quatre *loci* supplémentaires sont listés dans la province de la Terre de Labour et un nouveau frère est mentionné dans la province de la Marche de Trévise<sup>28</sup>. On peut en conclure que Paolino révisa son texte en même temps que les scribes napolitains travaillaient à la copie des manuscrits<sup>29</sup>. Il en résulta une première version, conservée par le manuscrit du Vatican, et une seconde version, copiée dans des exemplaires perdus et transmise par les manuscrits de Bohême.

### Un traité en liste porteur d’un discours sur l’Ordre

Le *Provinciale* fut rédigé à l’heure de l’institutionnalisation de l’ordre franciscain<sup>30</sup>. Paolino da Venezia se fit discret lors des débats de son temps : dans sa chronique, il n’exprima qu’une seule fois son dissentiment à l’égard de ceux que l’on appelait alors les fraticelles<sup>31</sup>. Pourtant, la rédaction

<sup>27</sup> G. GOLUBOVICH, *Biblioteca bio-bibliografica*, op. cit., II, p. 101-102. Avant lui, Konrad Eubel estimait de manière erronée que le *Provinciale* avait été achevé en 1343.

<sup>28</sup> Dresde, SLUB, Mscr.Dresd.L.7, fol. 436v : « *Sore ; Ceperani ; Fundorum ; Aquini* ». On notera que ces ajouts ont lieu en Terre de Labour, où vivait alors Paolino. Par ailleurs, il est possible que le frère mentionné dans la Marche de Trévise soit une connaissance du polygraphe puisqu’un certain *Johannino de Clugia* fut convoqué avec Paolino par l’inquisiteur Ugo d’Arcada en 1308, d’après un document édité par Alberto Ghinato. Dresde, SLUB, Mscr.Dresd.L.7, fol. 437rv : « *In principali loco frater Johannes de Clugia, cognominatus Karissimus, multa enim caritate fervebat ad omnes. Post multos menses, aperto sepulcro, corpus cum habitu ex omni parte integerrimum est repertus et cum manum in forma benedictis populum et plura fecit miracula, translatus de communi loco in ecclesiam* ». Pour le document de 1308, voir A. GHINATO, *Fr. Paolino da Venezia...*, op. cit., doc. 1 (a), p. 91.

<sup>29</sup> Paolino ne se contenta pas de remanier son texte en cours de copie puisqu’il annota certains feuillets après leur rédaction au net. C’est ainsi qu’il ajouta plusieurs lieux à la province de Rome dans la marge du manuscrit du Vatican : « ... *Cornetum ; Mons altus ; Mons flasconis ; Ortanus. III<sup>a</sup> Urbsvetana, VI : Urbsvetus ; Pitilianum ...* » (Cité du Vatican, BAV, Vat. lat. 1960, fol. 24r). Ces lieux ne figurent pas dans les manuscrits de Bohême, ce qui confirme qu’il s’agit d’un ajout après copie par une main identifiée par les historiens comme celle de l’auteur.

<sup>30</sup> Pour un aperçu des crises et des réformes qui secouent l’Ordre au XIV<sup>e</sup> siècle, voir Gert MELVILLE, *Le comunità religiose nel Medioevo. Storia e modelli di vita*, trad. Marco Cristini, Brescia, Morcelliana, 2020, p. 297-323.

<sup>31</sup> Cité du Vatican, BAV, Vat. lat. 1960, fol. 261v : « *In MCCXCIII, Petrus de Macerata et Petrus de Forosinfronio apostate fuerunt ordinis Minorum et heretici. Hiis petentibus heremitice vivere ut regulam beati Francisci ad litteram servare possent, Celestinus, sua pura sed periculosa simplicitate, concessit et sibi adherentibus; quibus plures apostate adhererunt, qui statum comunitatis condempnabant et declarationes regule et vocabant se fratres sancti Francisci, seculares autem vocaverunt*



d'une liste de couvents et de saints dans ce contexte agité ne laisse pas d'étonner. Il est possible que le polygraphe ait souhaité proposer sa solution à une crise interminable, comme d'autres frères l'avaient fait avec leurs catalogues de saints. Pour ce faire, il prit soin d'intégrer le *Provinciale* à son encyclopédie. Il choisit d'abord d'énumérer les implantations de l'Ordre et d'en révéler la structure administrative suivant une logique d'emboîtement<sup>32</sup>. Le frère ne commença pas sa liste par Assise. Il organisa les provinces d'ouest en est et du sud au nord, avant de décrire l'Italie, la Terre sainte et les vicairies missionnaires d'Extrême-Orient. Il lista l'une après l'autre les provinces contiguës et, à l'intérieur de celles-ci, il détailla les custodies en commençant par la custodie de résidence du ministre provincial<sup>33</sup>. En dernier lieu, l'énumération des couvents forme souvent un itinéraire au sein de la province, ce qui constitue un choix de représentation ordinaire au sein des administrations médiévales<sup>34</sup>. Paolino définissait ainsi un territoire pour l'Ordre en combinant la forme en liste de ses sources avec ses propres réflexions géographiques. L'incorporation des frères dans la liste permettait de peupler les lieux de ce monde franciscain. Comme les autres rédacteurs de catalogues, le polygraphe opéra une sélection des saints. Il cita seulement quatre compagnons de François d'Assise. En sus des miracles traditionnels<sup>35</sup>, il valorisa les prélats, les administrateurs et les frères nobles et accorda une place importante aux martyrs de son ordre<sup>36</sup>.

---

[eos] bizocios *vel* fraticellos *vel* bocasotos [...]. *Bonifacius vero* v<sup>o</sup> anno *dampnavit sectam fraticellorum sive bisochorum dictorum* ».

<sup>32</sup> Dans un autre traité, le *De mapa mundi*, Paolino classe les grandes régions de l'*orbis terrarum* selon une logique d'emboîtement : les régions sont énumérées et décrites les unes après les autres de proche en proche. Ce mode de description permet une représentation cognitive précise de l'espace, en même temps qu'il établit des limites spatiales. Voir Nathalie BOULOUX, *Culture et savoirs géographiques en Italie au XIV<sup>e</sup> siècle*, Turnhout, Brepols, 2002, p. 68. La description par emboîtement fut aussi adoptée par les rédacteurs du Provincial de l'Église romaine : les représentations administrative et savante de l'espace ne sont pas opposables. Voir Florian MAZEL, *L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace*, Paris, Seuil, 2016, p. 362.

<sup>33</sup> L. PELLEGRINI, *Insedimenti francescani*, *op. cit.*, p. 184.

<sup>34</sup> On sait qu'une liste des *castra* du Comtat Venaissin, rédigée par l'administration pontificale vers 1318-1319, énumère les lieux suivant l'itinéraire parcouru par les juges. Voir Valérie THEIS, *Le gouvernement pontifical du Comtat Venaissin, vers 1270-vers 1350*, Rome, École française de Rome, 2012, p. 287-304.

<sup>35</sup> Les catalogues font principalement état de miracles eucharistiques, de prescience et de révélation, avec une surreprésentation des miracles de guérison spécifique à l'hagiographie franciscaine. Voir Pierre-André SIGAL, « La typologie des miracles dans la littérature hagiographique occidentale (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », in *Miracula et Karama. Hagiographies médiévales comparées*, éd. D. Aigle, Turnhout, Brepols, 2000, p. 543-556.

<sup>36</sup> Sur l'idéal et la pratique du martyr dans l'ordre franciscain, voir Isabelle HEULLANT-DONAT, *Missions impossibles. Essai sur les franciscains et leurs martyrs (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, mémoire inédit d'habilitation à diriger des recherches, Université Lyon II, 2006 ; *Id.*, « Martyrdom and Identity in the Franciscan Order (Thirteenth and Fourteenth Centuries) », in *Franciscan Studies*,

Le modèle de sainteté présenté par Paolino reflète la cléricisation croissante de l'Ordre et semble faire peu de cas des valeurs d'humilité et de pauvreté des origines. Le polygraphe, en prenant discrètement parti pour les frères dits « conventuels », semble proposer une réconciliation de l'Ordre autour d'une mémoire délestée de toute référence controversée<sup>37</sup>. En achevant sa liste par l'évocation des martyrs en mission et en insérant des renvois à la chronique universelle, Paolino inscrit l'Ordre dans une trajectoire historique. L'énumération sans fin des lieux et le souvenir des frères retracent l'histoire du monde franciscain en même temps qu'ils annoncent son expansion future. Le *Provinciale* renvoie ainsi l'image d'un ordre universel et pacifié.

Fruit d'un travail de compilation et de remaniement de plusieurs documents, le *Provinciale ordinis fratrum Minorum* forme un traité en liste. Les trois dimensions de la liste – administrative, hagiographique et géographique – définissent trois fonctions du traité. Une fonction *historique*, puisque le *Provinciale* retrace la construction du monde franciscain en corrélation avec la chronique universelle ; une fonction *mémorielle*, puisqu'il propose un modèle de sainteté stabilisé et incarné par un groupe de frères suivant avec plus ou moins de fidélité les pas de François d'Assise ; une fonction *spéculative*, puisque la structure du traité permet de faire valoir un mode de représentation géographique défendu par Paolino da Venezia. Il ne faut pourtant pas isoler le *Provinciale* de la chronique et des traités auxquels il renvoie, ni exagérer la portée de la liste. En dépit du soin accordé à sa composition, le *Provinciale* n'obtint pas le succès escompté. Paolino da Venezia espérait être lu des papes et des rois, mais ses lecteurs furent plus souvent des secrétaires de chancellerie et des clercs. Le *Provinciale ordinis fratrum Minorum* ne fut jamais copié séparément de la *Satyrica historia*. Il fut délaissé par les lecteurs de la chronique et n'eut aucune postérité dans l'ordre franciscain. Le traité avait, par sa forme originale, le potentiel pour devenir un opuscule important pour la communauté textuelle franciscaine. L'incompréhension qu'il suscita dès la fin du Moyen Âge témoigne de l'échec de son auteur.

---

70, 2012, p. 429-453 ; Christopher H. MACEVITT, *The Martyrdom of the Franciscans. Islam, the Papacy and an Order in Conflict*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2020.

<sup>37</sup> Paolino contribue ainsi à la domestication de la mémoire franciscaine, à rebours d'autres auteurs comme fra Elemosina. Voir I. HEULLANT-DONAT, « À propos de la mémoire hagiographique... », art. cit., p. 528-529.

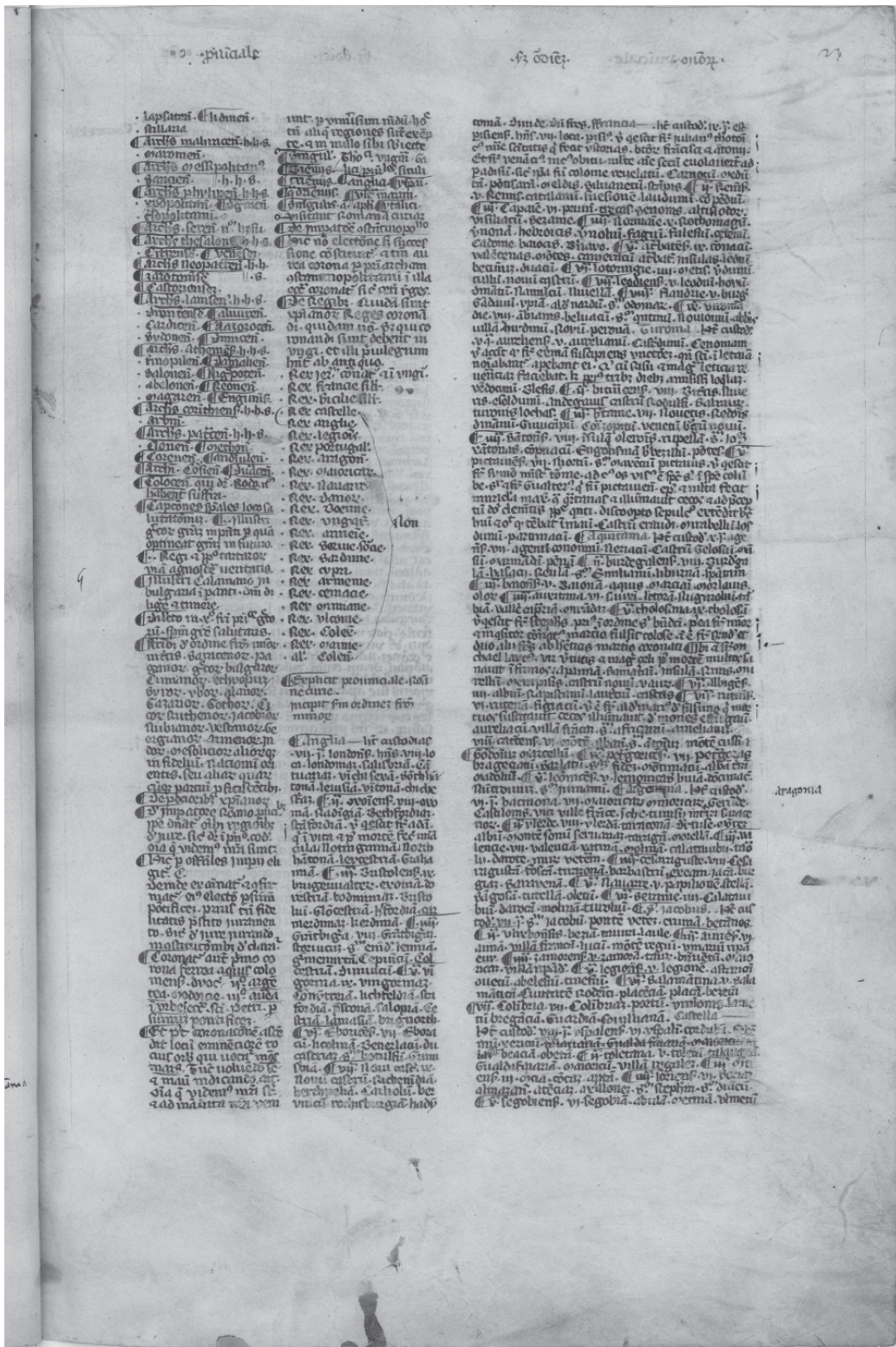


Fig. 1. Cité du Vatican, Biblioteca Apostolica Vaticana, Vat. lat. 1960, f. 23r, incipit du Provinciale ordinis fratrum Minorum. Manuscrit copié à Naples entre 1334 et 1339 sous la supervision de Paolino da Venezia. Planche reproduite avec l'aimable autorisation de la Bibliothèque Apostolique Vaticane, tous droits réservés © 2022 Biblioteca Apostolica Vaticana

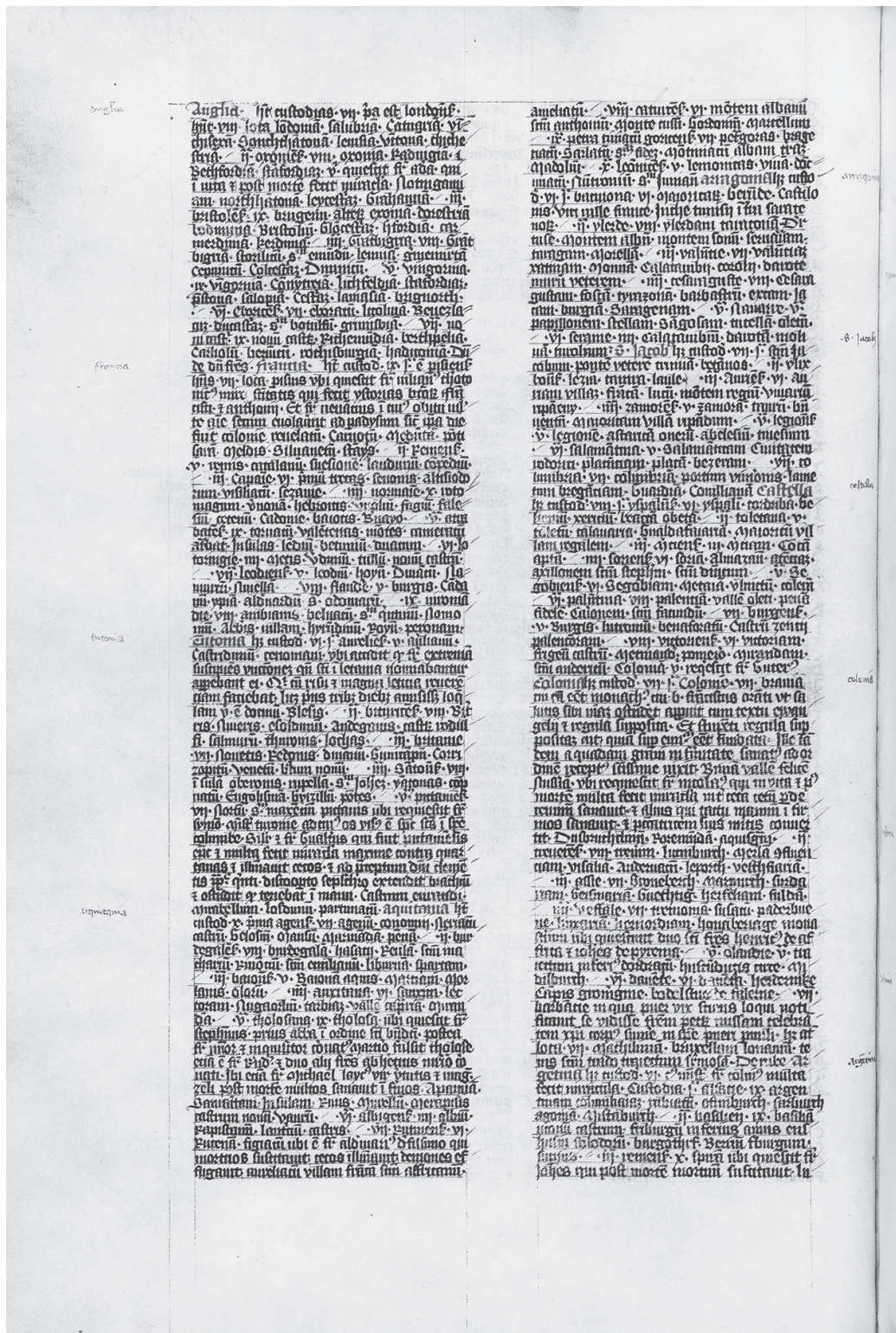


Fig. 2. Bamberg, Staatsbibliothek Bamberg, Msc.Hist.4/2, f. 13v, incipit du Provinciale ordinis fratrum Minorum. Manuscrit copié à Prague entre 1380 et 1389 pour le prêtre Albrecht Fleischmann. Planche reproduite avec l'aimable autorisation de la Staatsbibliothek de Bamberg. Photographie : Gerald Raab © Bamberg, Staatsbibliothek

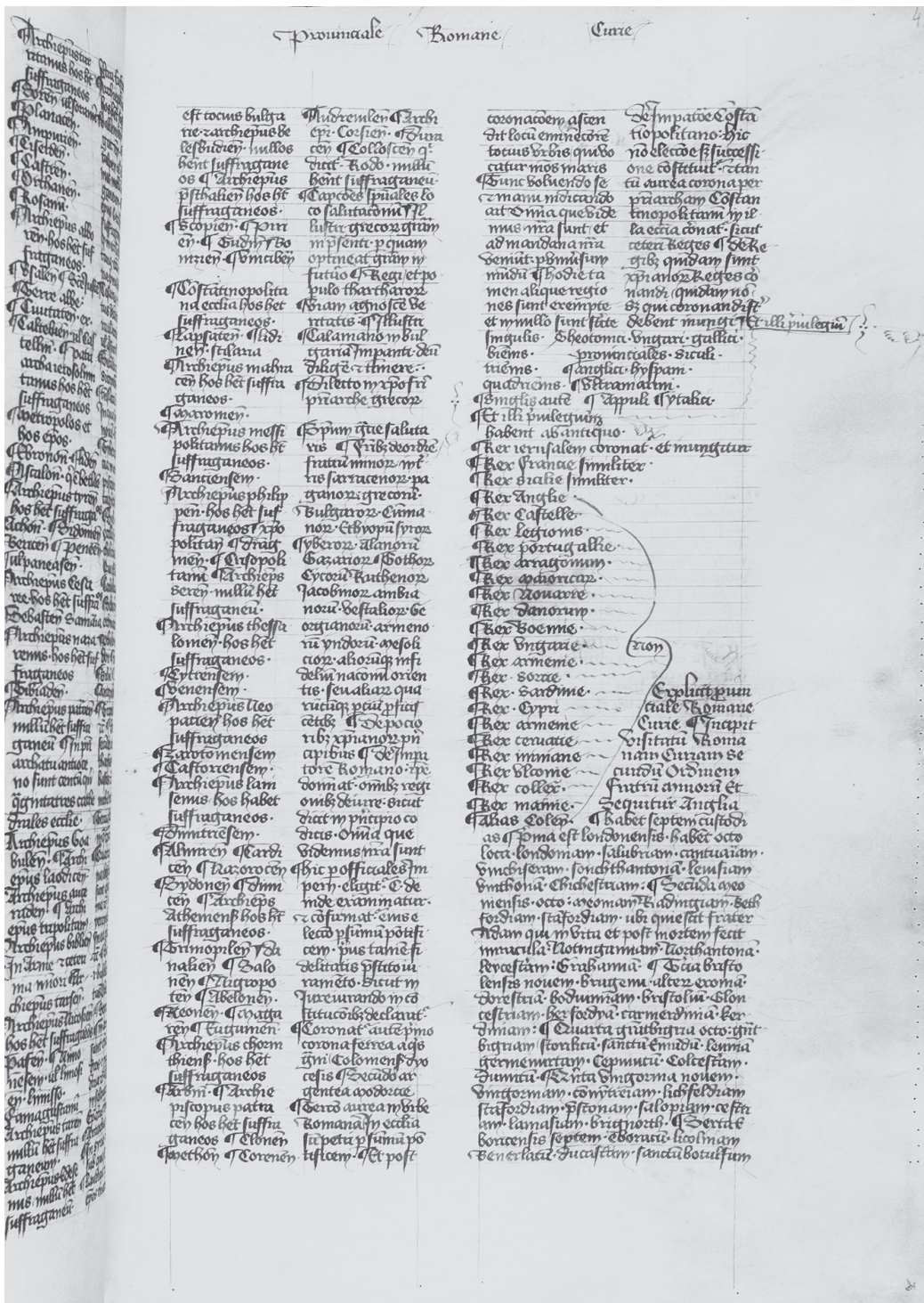


Fig. 3. Dresde, Sächsische Landesbibliothek-Staats-und Universitätsbibliothek, Mscr. Dresd. L. 7, f. 434r, incipit du Provinciale ordinis fratrum Minorum. Manuscrit copié à Prague vers 1408-1409 pour le chanoine Wenceslas « Náz » d'Olomouc. Planche reproduite avec l'aimable autorisation de la SLUB de Dresde © Dresde, SLUB

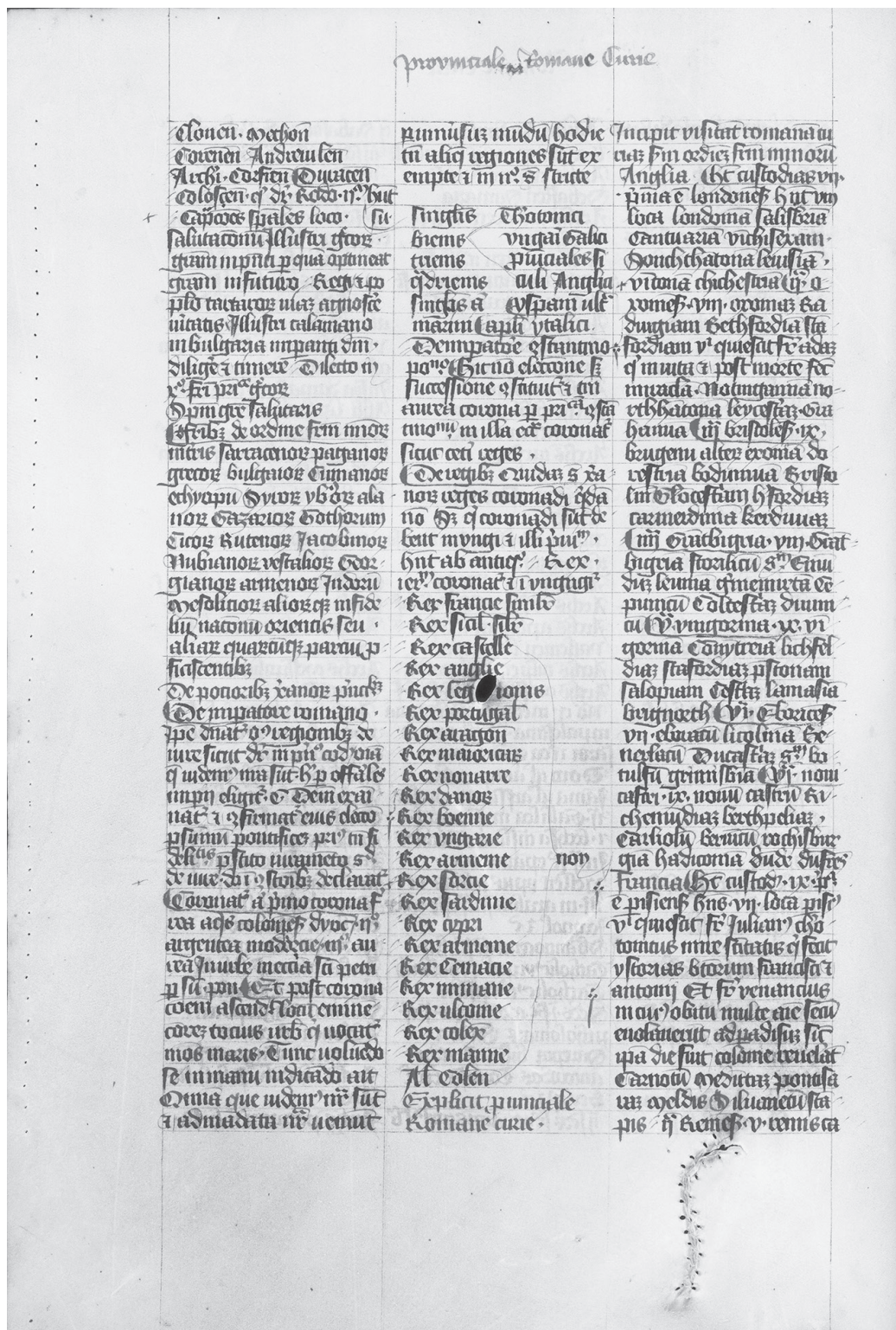


Fig. 4. Prague, Knihovna Národního muzea, XVI A 8, f. 325v, incipit du Provinciale ordinis fratrum Minorum. Manuscrit copié à Prague vers 1410 pour le chanoine et vicaire général Adam Beneš de Nežeticz. Planche reproduite avec l'aimable autorisation de la Bibliothèque du Musée national de Prague, tous droits réservés © 2022 Knihovna Národního muzea